

Bordereau attestant l'exactitude des informations - REIMS - 5103 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 04/11/2025 - B2025/010710 - 2007 B 00692 - 500 867 924 - A.L.P.

A.L.P.
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8.000 euros
Siège social : 7 rue Jean Moulin
51110 BOULT SUR SUIPPE
R.C.S. REIMS B 500 867 924

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 SEPTEMBRE 2025

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

SOMMAIRE

- Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle,
- Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle,
- Rapport de la gérance,
- Liste des associés

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 SEPTEMBRE 2025

- Lecture du rapport de la gérance,
- Décision à prendre sur les conventions visées à l'article L.223-619 du Code du Commerce,
- Examen et approbation des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Quitus à la gérance,
- Affectation des résultats sociaux,
- Rémunération de la gérance.

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 29 septembre à 18 heures,
L'associé unique de la Société A.L.P., Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000 euros, divisé en 100 parts de 80 euros chacune, s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social sis à BOULT SUR SUIPPE (51110), 7 rue Jean Moulin sur convocation de la gérance.
Il est établi une feuille de présence signée par l'associé unique présent en entrant en séance.
L'Assemblée est présidée par Mr Vincent SANTORO, gérant associé.
Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance.
 - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus à la gérance,
 - Affectation du résultat de l'exercice,
 - Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce, et décision à cet égard,
- JS

- Rémunération de la gérance.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé ou tenus à sa disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le déficit de 41 080 euros de la manière suivante :

Déficit de l'exercice : 41 080 euros

Le compte réserve légale s'élève à : 800 euros

Affectation de - 41 080 euros au compte report à nouveau.

Le compte « report à nouveau » s'élève ainsi à : - 3 884 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés constate qu'aucune rémunération n'a été versée au gérant Mr Vincent SANTORO au cours de l'exercice 2024.

Elle laisse toute possibilité à la gérance de fixer ses appointements en cours d'exercice sous réserve d'approbation par la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle.

Mr Vincent SANTORO pourra prétendre en outre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Mr Vincent SANTORO

RAPPORT DE GESTION
de la gérance à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle du 29 septembre 2025

Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.
Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Analyse de l'exercice écoulé et évolution prévisible et perspective d'avenir

L'exercice 2024 est en hausse de 18,83 % de chiffre d'affaires.

Toutefois la vente de la Société n'ayant pu se réaliser Mr Vincenzo SANTORO a décidé la dissolution de la Société en raison de problèmes de santé personnelle et avec le personnel.

De plus de nombreux accidents ont réduits à néant le parc automobile professionnel de la Société et la situation financière de la Société ne permet pas de remplacer le matériel en raison de sa vétusté.

-Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Tous les salariés ont été licenciés et il a été décidé de procéder à la dissolution de la Société et sa liquidation amiable.

VS

RESULTATS – AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, les produits d'exploitation se sont élevés à 232 452 euros contre 195 607 euros (chiffre d'affaires 226 452 euros + subventions 6 000 euros) lors de l'exercice précédent soit une hausse de 18,83 %.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 273 533 euros contre 278 058 euros lors de l'exercice précédent soit une baisse de 1,62 %.

La rémunération du personnel s'élève à 90 021 euros contre 87 894 euros lors du dernier exercice soit une hausse de 2,41 %.

Les charges sociales sont passées de 52 840 euros à 41 674 euros soit une baisse de 21,40 %.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à - 41 080 euros contre - 82 451 euros lors de l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde par un déficit de 40 606 euros contre un déficit de 81 102 euros lors de l'exercice précédent.

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un déficit de 40 606 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Déficit de l'exercice : 40 606 euros

Le compte réserve légale s'élève à : 800 euros

Affectation au compte report à nouveau : - 40 606 euros

Le compte « report à nouveau » s'élève ainsi à : 36 722 euros - 40 606 euros = - 3 884 euros

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée depuis la constitution de la société.

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

LA GERANCE



RAPPORT SPECIAL
de la gérance à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle du 2025

Monsieur,

En application de l'article L.223-19 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou indirectement par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

Nous vous précisons qu'aucune convention visée à cet article n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Mr Vincent SANTORO, gérant associé n'a perçu aucune rémunération durant l'exercice 2024.

La Gérance



LISTE DES ASSOCIES
ARRETEE AU JOUR DE L'ASSEMBLEE ANNUELLE

ASSOCIES	FONCTIONS	NOMBRE DE PARTS
Mr Vincent SANTORO	Gérant associé	100
TOTAL DES PARTS SOCIALES		100





THE
SCHOOL OF
THE
SACRAMENT

THE
SCHOOL OF
THE
SACRAMENT
THE
SCHOOL OF
THE
SACRAMENT
THE
SCHOOL OF
THE
SACRAMENT

THE
SCHOOL OF
THE
SACRAMENT

THE
SCHOOL OF
THE
SACRAMENT

THE
SCHOOL OF
THE
SACRAMENT
THE
SCHOOL OF
THE
SACRAMENT

THE
SCHOOL OF
THE
SACRAMENT
THE
SCHOOL OF
THE
SACRAMENT

THE
SCHOOL OF
THE
SACRAMENT

Désignation de l'entreprise		ALP		Néant ☐			
Adresse de l'entreprise		7 RUE JEAN MOULIN		51110 BOULT SUR SUIPPE			
Numéro SIRET *		500867924-0001					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent : * 12			
				Exercice N clos le 31/12/2024			
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014	1 323	016	1 323	
	Immobilisations corporelles *		028	111 266	030	79 486	31 780
	Immobilisations financières * (1)		040		042		
	Total I (5)		044	112 589	048	80 809	31 780
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
		Autres * (3)	072	33 826	074	33 826	
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	14 708	086	14 708	
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	48 534	098	48 534	
	Total général (I + II)		110	161 123	112	80 809	80 314
PASSIF				Exercice N 1		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	8 000			
	Ecart de réévaluation		124				
	Réserve légale		126	800			
	Réserves réglementées *		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131				
	Report à nouveau		134	36 722			
	Résultat de l'exercice		136	-40 606			
	Subventions d'investissement		137				
	Provisions réglementées		140				
	Total I		142	4 915			
Provisions pour risques et charges		Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *		169	9 058			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA :)		172	15 676			
	Comptes courants d'associés		173	50 663			
	Autres dettes		175				
	Produits constatés d'avance		174				
	Total III		176	75 398			
Total général (I + II + III)				180	80 314		
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	6 666
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	



Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts).		Désignation de l'entreprise ALP		Néant ☐ *	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR	018
				Exercice N clos le 31/12/2024	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	210
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214
		Services		217	218
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222
	Production immobilisée *				224
	Subventions d'exploitation reçues				226
	Autres produits				230
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234
	Variation de stock (marchandises)*				236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242
	Impôts, taxes et versements assimilés dont taxe professionnelle CFE et CVAE *				243
	Rémunérations du personnel*				250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252
	Dotations aux amortissements* : (dont amortissement du fonds de commerces :)				254
	Dotations aux provisions				256
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259		262
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
Total des charges d'exploitation (II)				264	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270
Produits financiers (III)		280	Charges financières (V)		294
			Produits exceptionnels (IV)		290
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318
	Provisions non déductibles*				322
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.NDT-SD)				324
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés		247	Ecarts de valeurs Liquidatives sur OPC	248
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999
DEDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprises nouvelles (44 sexes)		986	ZFU-TE (44 octies A)	987
	France Ruralité à Revitalisation (FRA) (art. 44 quinquies A)		181	JEI (44. sexes A)	989
	ZRD (44. terdecies)		127	ZRR (44 quinderces)	138
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991	Investissements outre-mer	344
	ZFANG (44. quaterdecies)		345		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)		992	Zone de développement priori.	993
	Dont divers	Crédance due au report en arrière du déficit			346
		- art. 39 decies			655
		- art. 39 decies A			643
		- art. 39 decies B			645
		- art. 39 decies C			647
		- art. 39 decies D			648
		- Simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641
		- art. 39 decies F			990
- art. 39 decies G			649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	354
Déficits	Déficits de l'exercice reporté en arrière *				356
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370

COMPTE DE RESULTAT

Résultat fiscal

[illegible]

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 303 - Septies
A bis du Code général des Impôts).

Désignation de l'entreprise : ALP

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	1 323	412		414		416	1 323	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	27 000	442		444		446	27 000	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	74 640	462	6 666	464		466	81 306	
	Autres immobilisations corporelles	470	2 960	472		474		476	2 960	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	105 923	492	6 666	494		496	112 589	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres Immobilisations incorporelles		500	1 323	502		504		506	1 323	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	13 140	532	3 060	534		536	16 200	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550	44 009	552	16 317	554		556	60 326	
	Autres Immobilisations corporelles	560	2 960	562		564		566	2 960	
TOTAL		570	61 432	572	19 377	574		576	80 809	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19%, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations		590	583	594	595	
TOTAL					596	585	597	599		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 b & JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 *Septies*
A bis du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ALP

Néant ☐ *

I

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B

MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C

VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II

DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	75 762
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982b	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982t	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	75 762
Déficits de l'exercice	860	35 266
Total des déficits restant à reporter	870	111 028

III

DIVERS

Primes de cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 134 bis du CGI	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	45 290
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	23 390
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : ALP

Néant ☐

Exercice ouvert le : 01/01/2024

et clos le : 31/12/2024

Données en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel :	376	5
Dont apprentis	657	1
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	226 452
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachés à une activité normale et courante	119	
Refacturation de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
Total 1	106	226 452

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	6 000
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	144	6 000

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	77 244
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	40 863
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	3 600
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
Total 3	152	121 707

IV - Valeur ajoutée produite

Total 1 + Total 2 + Total 3 137 110 744

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330 CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF.	117	110 744
--	-----	---------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE-SD. Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono-établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (Report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	226 452
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	du	au
Date de cessation	186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portée en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 1330-CVAE-NOT-SD (§ Répartition des salariés) et dans la notice n° 2033-NOT-SD (§ Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs).

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ALP

N° SIRET

500867924-0001

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2024

N° SIRET

500867924-0001

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ALP

ADRESSE (voie)

7 RUE JEAN MOULIN

CODE POSTAL

51110

VILLE

BOULT SUR SUIPPE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1.00	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100.00

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille SANTORO Prénom(s) VINCENT

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

08041954

N° Département

99

Commune

BARLETTA

Pays

IT

Adresse :

N°

7

Voie

RUE JEAN MOULIN

Code Postal

51110

Commune

BOULT SUR SUIPPE

Pays

FR

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

51

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrit en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2024

N° SIRET

500867924-0001

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ALP

ADRESSE (voie)

7

RUE JEAN MOULIN

CODE POSTAL

51110

VILLE

BOULT SUR SUIPPE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

DGFIP N° 2065 2025

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code Général des Impôts)

Exercice ouvert le 01/01/2024 Et clos le 31/12/2024

Régime simplifié d'imposition ☒

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐

Régime réel normal ☐

Si PME Innovantes, cocher la case ci-contre ☐

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art 209-0 B (entreprise de transport maritime) cocher la case ☐

A IDENTIFICATION ALP

Désignation, 7 RUE JEAN MOULIN
SIRET, 51110 BOULT SUR SUIPPE
Adresse
de la société : 500867924-0001

Adresse du siège social

Ancienne adresse :
(en cas de changement)

B ACTIVITE

Activités exercées : TRAVAUX DE MACONNERIE

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

C - RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal 35 266 Déficit

Bénéfice imposable à 15%

Résultats net de cession/concession/sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19 %

Autres PV imposables à 19 %

PV à long terme imposables à 0%

PV exonérés (art. 238 quinquies)

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles art. 44 sexies



Jeunes entreprises innovantes



Zones Franches Urbaines - Territoire entrepreneur



Zone de développement prioritaire Art. 44 septuies



France Ruralités Revitalisation FRR
Art 44 quinquies A



Zone franche d'activité NG, art. 44 quaterdecies



Zone de restructuration de la défense Art. 44 terdecies



Sociétés d'investissements immobiliers cotées



Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies



Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies



Autres dispositifs



Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies



Bénéfice (-) ou déficit (-) exonéré



PV exonérées relevant du taux à 15 %



4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif (art. 244 quater W du CGI) (cocher la case)

D - IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F - COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

NON

Si oui, indication du logiciel utilisé :

ECF : ☐

Désignation du prestataire :

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

Nom et adresse du conseil :

X
X X
X X

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :

Identité du déclarant :

N° d'agrément du CGA :

Date : 05082025

Lieu : Boul/Suipe.

Qualité et nom du signataire :

SANTORO
GERANT

CGA ☐

Viseur Conventionné ☐

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

DGFIP N° 2065 Bis 2025

Désignation de l'entreprise **ALP**

et Date de clôture de l'exercice **31/12/2024**

K – DIVERS	
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre) :	Adresse des autres établissements :

L – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
Rémunérations :	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)		87 886
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages :		
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputées sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisées au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

RELEVÉ DES FRAIS DÉDUCTIBLES LIÉS À DES ÉTATS ET TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

Nom de l'établissement		ALP		
N° d'identification (SIRET)		500867924-0001		Exercice social
		31/12/2024		
Total des dépenses visées à l'article 238A du CGI (1)				
Intérêts, arrérages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (2)		
Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (3)		
Rémunérations de services, payées ou dues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (4)		
Total des dépenses devant être réintégrées au tableau 2058-A ou 2033-B			(1) - [(2)+(3)+(4)]	

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiés par la loi n°2004-801 du 6 Août 2004 garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE

ou exercice

Désignation de l'entreprise : ALP

du : 01/01/2024

Adresse : 7 RUE JEAN MOULIN

51110

BOULT SUR SUIPPE

au : 31/12/2024

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①									
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE				
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)		DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice (total col. 9 + total col. 10) ⑩		- de l'exercice ⑩	
- de l'exercice précédent ⑪		- de l'exercice précédent ⑪	
Nom et qualité du signataire SANTORO GERANT		A. Boult/Suipe le 29/12/25 Signature : 	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.